

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Actes des sociétés (A)
- Dépôt le 20/06/2024 - 11143 - 2024 B 01821 - 924 990 864 - 10 NORD

10 NORD
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 413 CHEMIN DE L'HIRONDELLE
34170 CASTELNAU LE LEZ**

924 990 864 RCS MONTPELLIER

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 JUIN 2024**

L'an 2024,
Le 14 juin,
A 12h,

Les associés de la société 10NORD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par la Présidence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel CHAYRIGUES, en sa qualité de Président de la Société.

Les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent l'intégralité des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle à l'Assemblée que cette dernière n'a pu être convoquée dans le respect des délais prévus aux statuts de la Société. L'ensemble des associés étant présent, ces



derniers, à l'unanimité, consentent expressément à l'abréviation desdits délais et considèrent de manière irréfragable la pleine régularité de la présente assemblée générale tant en la forme qu'en son fond.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination de Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est donné lecture du rapport du Président, puis ce dernier déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidence,

Décide de nommer, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de **Directeur Général** de la Société :

Monsieur Bastien CONFAIS
né le 7 mars 1993 à NANTES
de nationalité française
demeurant au 34bis Boulevard de la prairie au Duc – 44200 NANTES

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est expressément décidé que Monsieur Bastien CONFAIS occupera les fonctions de Directeur Sciences de l'informatique de la Société, ce qui emporte notamment (mais non exclusivement) les missions suivantes :

- Maintenir un niveau de connaissance complet sur l'ensemble des solutions informatiques de la Société en production et en développement ;
- Conseiller le Président et les Directeurs Généraux sur les choix techniques dans le domaine de l'informatique et la cyber sécurité ;
- Assurer une veille technologique et scientifique dans le domaine de l'informatique ;
- Définir les orientations technologiques de la Société dans le domaine de l'informatique ;
- Définir les orientations scientifiques de la Société dans le domaine de l'informatique ;
- Représenter la Société dans des séminaires et colloques techniques ou scientifiques.

Monsieur Bastien CONFAIS devra obtenir l'autorisation préalable et écrite :



- du Président ou du Directeur Administratif et Financier pour tout engagement financier de la Société ;
- du Président, pour tout autre engagement de la Société auprès des tiers.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont le principe, le montant et les modalités seront décidées par décision collective ordinaire des associés.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Bastien CONFAIS accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidence,

Décide de nommer, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de **Directeur Général** de la Société :

Monsieur Jean-Yves BULOT
né le 12 janvier 1958 à COURCELLES SOUS MOYENCOURT
de nationalité française
demeurant au 15 avenue des Elysées – Domaine de la Plage – 34350 VALRAS PLAGE

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est expressément décidé que Monsieur Jean-Yves BULOT occupera les fonctions de Directeur Administratif et Financier de la Société, ce qui emporte notamment (mais non exclusivement) les missions suivantes :

- Garantir une gestion administrative et financière rigoureuse de l'entreprise, dans le respect de la législation en droit des sociétés, droit financier et droit du travail notamment ;
- Mise en place des procédures de gestion et indicateurs de suivi ;
- Reporting administratif et financier auprès du Président ;
- Surveillance du respect des procédures et des plannings ;
- Supervision des flux financiers, gestion et supervision de la trésorerie ;
- Analyse de la situation financière de la société ;
- Suivi et soutien de la tenue des objectifs financiers de l'entreprise, établissement des prévisions budgétaires ;
- Suivi et gestion des relations avec les différents interlocuteurs administratifs et financiers (banque, expert comptable, avocat).

Monsieur Jean-Yves BULOT devra obtenir l'autorisation préalable et écrite du Président pour engager la Société auprès des tiers. Par exception, il pourra sans l'autorisation préalable et écrite du Président :

- Accéder aux comptes bancaires et gérer les paiements en autonomie jusqu'à 30 000 euros (montant individuel ou engagement global) ;
- Editer la facturation de la Société.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont le principe, le montant et les modalités seront décidées par décision collective ordinaire des associés.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Jean-Yves BULOT accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidence,

Décide de nommer, avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en qualité de **Directeur Général** de la Société :

Monsieur Gilles LEVE
né le 24 juillet 1957 à ENGHien LES BAINS
de nationalité française
demeurant au 15 rue de la Cocagne – 81500 MASSAC SERAN

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

A titre de règlement intérieur non opposable aux tiers, il est expressément décidé que Monsieur Gilles LEVE occupera les fonctions de Directeur Géo-intelligence de la Société, ce qui emporte notamment (mais non exclusivement) les missions suivantes :

- Maintenir un niveau de connaissance complet sur l'ensemble des services dans le domaine de la Geo-Intelligence de la Société en production et en développement ;
- Conseiller le Président et les Directeurs Généraux sur les choix techniques dans le domaine de la Geo-intelligence ;
- Assurer une veille technologique et technique dans le domaine de la Geo-Intelligence ;
- Définir les orientations technologiques de la Société dans le domaine de la Geo-Intelligence ;

- Représenter la Société dans des séminaires et colloques techniques ou scientifiques dans le domaine de la Geo-intelligence ;
- Définir et proposer des partenariats structurants auprès des acteurs du domaine de la Geo-Intelligence

Monsieur Gilles LEVE devra obtenir l'autorisation préalable et écrite :

- Du Président ou du Directeur Administratif et Financier pour tout engagement financier de la Société ;
- du Président, pour tout autre engagement de la Société auprès des tiers.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont le principe, le montant et les modalités seront décidées par décision collective ordinaire des associés.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Monsieur Gilles LEVE accepte les fonctions de Directeur Général et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé électroniquement sous solution DocuSign par chacun des Associés.

P/ KRYPTON
Monsieur Michel CHAYRIGUES

DocuSigned by:


Michel CHAYRIGUES

FC15EFC9C57A4BA...

Madame Laurence DESMURGER

DocuSigned by:


L'AsPm

385CA6ED7431483...

Monsieur Bastien CONFAIS*1

DocuSigned by:


Bastien CONFAIS

6235F02F092D4E8...

Monsieur Jean-Yves BULOT*1

DocuSigned by:


JB

DFCFCCFDA2AB413...

Monsieur Gilles LEVE*1

DocuSigned by:


Gilles LEVE

45674F4D780E403...

*1 signature précédée de la mention « bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société ».